ART. 16 N° I-2847

## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º I-2847

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

-----

## **ARTICLE 16**

Après l'alinéa 4, insérer les deux alinéas suivants :

« a bis) Après la trente-deuxième ligne, il est inséré une ligne ainsi rédigée :

**«** 

- destiné à être utilisé comme carburant par les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 millions d'euros	20 bis	18,82
---	--------	-------

**>>** 

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.